

Les toitures traditionnelles du sud du Pays de Beauce étaient, jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, couvertes en rouches* ou en chaume. Progressivement, l'ardoise les a remplacés. Dans le nord du Pays de Beauce, elles sont depuis longtemps en tuiles.

Les toitures traditionnelles

• Les dominantes au sud du Pays de Beauce

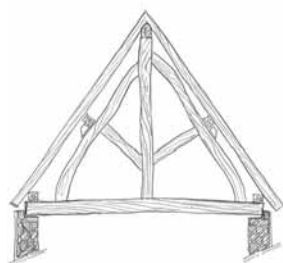
Jusque dans le courant du XIX^{ème} siècle, dans la moitié sud du Pays de Beauce la couverture des habitations était, le plus souvent, **en rouches* ou en chaume**. Ce type de couverture était mis en œuvre par un artisan ou par les habitants capables de le poser. La fréquence relative du renouvellement de ce type de matériau (entre 50 et 80 ans) ainsi que diverses interdictions préfectorales pour lutter contre les incendies, ont incité progressivement les beaucerons à le remplacer par un matériau dont la longévité dépasse celle du chaume.

Les charpentes anciennes ne pouvant supporter le poids des tuiles, c'est avant tout par l'ardoise que le chaume a été remplacé. Les ardoises venaient d'Anjou et étaient acheminées via Orléans et la Loire. **Avant la fin du XIX^{ème} siècle**, avant l'industrialisation de la production des ardoisières et le développement des moyens d'acheminement de l'ardoise, **il était d'usage de couvrir les édifices exceptionnels d'une toiture en ardoise** : églises, châteaux, demeures seigneuriales ...

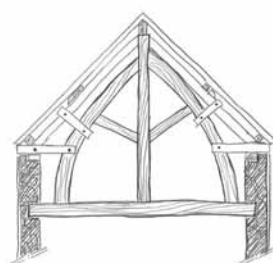
• Les dominantes au nord du Pays de Beauce

La **tuile**, quant à elle, était plus fréquemment posée dans la moitié nord du Pays de Beauce. Elle était fabriquée dans des tuileries disséminées sur le territoire. L'argile était façonnée sous forme de plaquettes, puis cuite. **Les dimensions de la tuile, petite dans le pays de Beauce (16x24 cm), étaient en rapport avec la pente de la toiture : entre 45 et 50°.**

Les toitures présentaient donc un vaste volume, dont le bas était, soit traité par **trois rangs de tuiles superposées** (égout de toit) pour éviter le ruissellement des eaux de pluies sous la dernière tuile, soit d'une inclinaison moindre grâce au **coyau*** (pièce de charpente assemblée en partie basse des chevrons) pour réduire la vitesse d'écoulement des eaux de pluies.



Charpente pour le chaume pouvant accepter l'ardoise, pente comprise entre 55 et 58°.



Charpente modifiée pour la pose de tuiles, pente comprise entre 45 et 48°.



Toiture en tuiles.

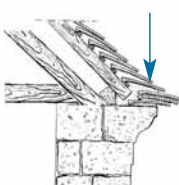


Toiture en ardoises.

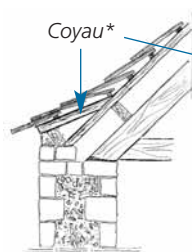


Toiture en Rouches*.

Egout de toit posé sur une corniche en pierre



Différents modèles de coyau*



Les qualités

Les formes des toitures sont adaptées aux usages et aux matériaux de couverture. Ils caractérisent les constructions du Pays de Beauce :

- Une toiture à deux versants d'une inclinaison variant de 45° à 58°.
- Un faitage à embarrures*.
- Un égout de toit réalisé par des tuiles superposées ou par un coyau*.
- Des rives maçonnées.

Attention

L'industrialisation de la fabrication des tuiles et de la production des ardoises conduit à une uniformisation des produits et à une perte des savoir-faire locaux :

- Les coyaux* doivent être conservés.
- Les tuiles de faitage à recouvrement, les tuiles de rives à rabat sont à proscrire.
- Les souches de cheminées ne doivent pas être enduites et doivent être entretenues.

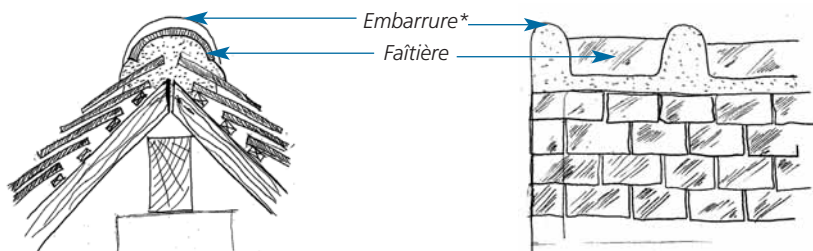
En pratique

Pour en savoir plus, consultez :
• la fiche conseil 4.

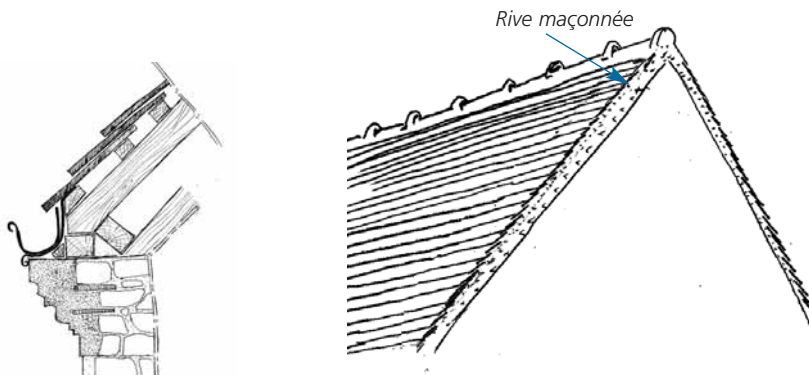
Faites-vous conseiller par des professionnels (cf. liste des contacts sur la couverture).

Valoriser le patrimoine du Pays de Beauce LA TOITURE ET SES ÉLÉMENTS

Le traitement du faîtage et des rives de la toiture en tuiles.

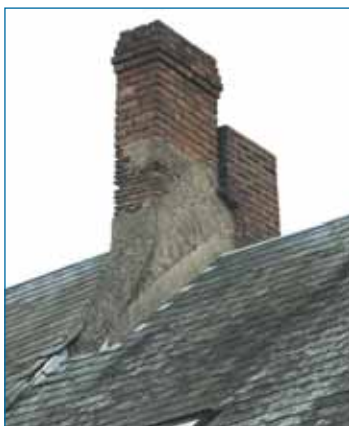


A - Le faîtage à tuiles faitières et embarrures*.

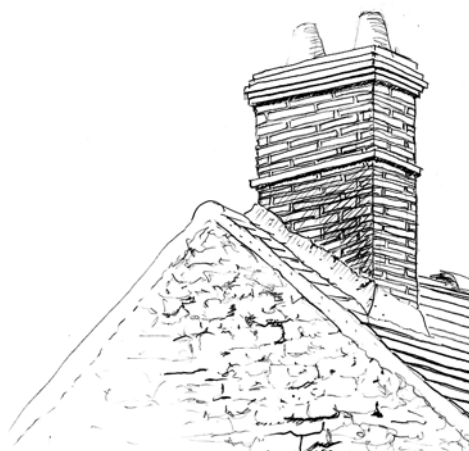


B - Gouttière posée sur une corniche* en plâtre.

C - La rive de toit pour un mur pignon* en maçonnerie.



D - Souches de cheminée positionnées sur un des versants de la toiture, proches du faîtage, vers le mur pignon*, décentrées pour ne pas couper la panne faitière.



E - Lucarnes* engagées dans le mur, en bâtière, maçonnées.



Lucarne* sur le versant du toit, à croupe débordante, charpentée, dont les jouées* sont recouvertes d'ardoises.

Les éléments de toiture

Sur les toitures, les éléments de raccords ont une importance particulière, car ils doivent assurer l'étanchéité de l'édifice.

• Le faîtage : A

Le traitement du faîtage était réalisé par des **tuiles faitières** posées et jointoyées avec les tuiles de couverture au moyen de mortier* (embarrure*).

• Les gouttières : B

L'apparition des gouttières est relativement récente dans l'histoire des constructions. Elle date du courant du XIX^{ème} siècle. **Les gouttières et les descentes d'eaux pluviales sont en zinc et, sur les édifices remarquables, en cuivre.** Le dauphin*, partie inférieure qui raccorde la descente d'eaux pluviales au sol, est en fonte souvent moulurée. Les différents types de gouttière sont : havraise ou nantaise, pendante, posée sur la corniche* (voir fiche conseil n°4).

• La rive de toit : C

Le traitement de la rive de toit dépendait de la **technique constructive du mur**. Si le mur pignon* était en maçonnerie, la rive de toit était maçonnée dans l'alignement* du mur. S'il était réalisé en bauge* ou en pan de bois, le toit était débordant afin de protéger le mur des eaux de pluie.

• La cheminée : D

La cheminée était située près du faîtage, vers le **mur pignon***, décentrée pour ne pas couper la **panne faitière**. Les souches étaient généralement en brique appareillée* avec quelques rangs en saillie pour éloigner le ruissellement des eaux de pluies.

• Les ouvertures : E

Les ouvertures dans les toitures étaient réalisées par des lucarnes*. Deux modèles de lucarnes* prédominaient dans le Pays de Beauce : la **lucarne* engagée dans le mur**, à l'origine utilisée pour rentrer les récoltes dans le grenier et la **lucarne* sur versant de toiture**, qui avait pour vocation la ventilation et l'éclairage des combles.

La structure de ces deux modèles pouvait être, selon les cas, charpentée ou maçonnée. La lucarne* maçonnée, plus lourde, était en général implantée au dessus du mur gouttereau*, alors que la lucarne* charpentée était implantée indifféremment sur le versant de la toiture ou au dessus du mur.

Les toitures des lucarnes* étaient le plus fréquemment à deux versants (dite en bâtière) ou à trois versants (dite à croupe). La couverture était réalisée dans le même matériau que la toiture de l'habitation.